

FSS	REGLEMENT D'ADMISSION EN FORMATION	
Création : juillet 2016 Mise à jour : 18/04/2023	DIPLOME D'ETAT ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL	V4 Pages : 6

Conformément à l'arrêté du 30 août 2021 relatif au Diplôme d'Etat d'Accompagnant éducatif et Social

### I - CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION

- Le candidat dépose un dossier auprès de l'établissement de formation, celui-ci comporte :
  - une lettre de motivation ;
  - une photocopie d'une pièce d'identité ;
  - la photocopie de chacun des diplômes
  - la décision d'admission en qualité de lauréats de l'institut du service civique
  - une déclaration sur l'honneur attestant de n'avoir pas fait l'objet d'interdiction administrative ni de condamnation pénale en raison d'une infraction incompatible avec les professions ouvertes aux titulaires du DEAES (article L227-10 du CASF et L133-6 du CASF).
- Pour être admis en formation les candidats doivent **disposer d'un niveau** prérequis permettant de suivre une formation de niveau 3.
- Les candidats doivent être âgés d'au minimum 18 ans à la date d'entrée en formation.

#### 1.1 - Accès à la formation

- Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature :

1- Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V du présent arrêté ;

Ces candidats peuvent bénéficier d'allègement(s) de formation ou de dispense(s) de formation et de certification à certains blocs de compétences.

2- Les lauréats de l'Institut de l'engagement ;

3- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;

4- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'Etat

d'accompagnant éducatif et social relevant des dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles ;

5- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des anciennes dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'Etat d'aide médico psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale.

- Ces candidats bénéficient d'un entretien de positionnement avec l'établissement de formation.

- En cas de saturation des places disponibles par des candidats relevant des cinq situations mentionnées à l'alinéa précédent, l'établissement de formation pourra retenir en priorité les candidats ayant acquis l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V du présent arrêté par ordre d'ancienneté de leur délivrance.

- Art. 3. – Sauf pour les candidats relevant de l'article 2, l'admission en formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social est subordonnée au dépôt d'un dossier auprès de l'établissement de formation.
- Une commission d'admission procède à la sélection des dossiers des candidats au regard notamment de la qualité de leur parcours de formation antérieure, de leurs aptitudes et de leurs motivations. Les candidats dont le dossier de candidature a été retenu présentent une épreuve orale d'admission.
- Art. 4. – L'épreuve orale d'admission visée à l'article 3 consiste en un oral de 30 minutes portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale. A l'issue de cette épreuve, les candidats sont classés par ordre de mérite.
- Art. 5. – La liste des candidats admis en formation est adressée au préfet de région dans le mois qui suit l'entrée en formation
- Art. 6. – Les résultats de l'admission en formation ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle cette sélection a été réalisée. Cependant, les candidats en congé de maternité ou adoption, ou dont la demande

La liste principale est établie par l'établissement de formation, jusqu'à concurrence du nombre de places liée à la capacité d'accueil pour une session donnée selon une priorité donnée à la date d'inscription du candidat.

En cas de dépassement de la capacité d'accueil, une liste complémentaire des candidats ayant satisfaits aux exigences de l'entrée en formation sera établie par l'organisme de formation.

Les résultats seront communiqués par mail, aux candidats, par l'établissement de formation. La liste des admis est également publiée sur le site internet de l'institut.

Les candidats ayant échoué pourront consulter sur place les appréciations portées par le jury.

La liste des candidats admis est transmise par l'établissement de formation au directeur régional des affaires sanitaires et sociales avant l'entrée en formation.

Cette liste est publiée par l'établissement de formation (le candidat peut s'opposer à la publication de son nom).



## ANNEXE V

TABLEAUX DES PASSERELLES: Dispenses de formation et de certification et allègements de formation

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2016)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale	Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	Diplôme d'Etat d'assistant familial	Diplôme d'Etat d'aide-soignant (ancienne version)	Diplôme d'Etat d'aide-soignant (nouvelle version)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (ancienne version)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (nouvelle version)
<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>
<b>Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne</b>	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
<b>Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité</b>	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
<b>Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne</b>	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation
<b>Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention</b>	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation		Allègement de formation		Allègement de formation

<b>Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne</b>	Allègement de formation	Equivalence du bloc de compétence	Allègement de formation	Equivalence du bloc de compétence				
---	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-----------------------------------	-------------------------	-----------------------------------

<b>Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)</b>	<b>Titre professionnel assistant de vie aux familles (version 2021)</b>	<b>Titre professionnel assistant de vie aux familles spécialité CES</b>	<b>Titre professionnel d'agent de service médico-social</b>	<b>Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales</b>	<b>Brevet d'aptitude professionnelle accompagnement soins et services à la personne</b>	<b>Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieux familial et collectif</b>	<b>Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance</b>	<b>Certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance</b>
<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion</i>	<i>Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion</i>	<i>Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>
<b>Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne</b>	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation			
<b>Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité</b>	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation

<b>Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne</b>	allègement de formation	allègement de formation		Allègement de formation	Allègement de formation			
<b>Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention</b>							Allègement de formation	Allègement de formation
<b>Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne</b>	allègement de formation	allègement de formation	allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Allègement de formation	Allègement de formation

<b>Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)</b>	<b>Mention complémentaire aide à domicile</b>	<b>Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien</b>	<b>Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne</b>	<b>Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes</b>	<b>Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural</b>	<b>Certificat d'aptitude professionnelle agricole Services aux personnes et vente en espace rural</b>	<b>Titre professionnel Assistant de vie dépendance</b>
<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale, de la Jeunesse et des sports</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports</i>	<i>Ministère de l'agriculture</i>	<i>Ministère de l'agriculture</i>	<i>Ministère de l'agriculture</i>	<i>IPERIA</i>

<b>Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne</b>	Dispense de formation et de certification			Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
<b>Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité</b>	Dispense de formation et de certification			Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
<b>Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne</b>	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation		Allègement de formation	Allègement de formation
<b>Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention</b>	Dispense de formation et de certification						Allègement de formation
<b>Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne</b>	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification			